



Tél. 04 93 05 00 29
Fax 04 93 05 11 11

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le dix neuf avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur VELAY Robert, Maire.

Présents M.M. : VELAY R. – CORPORANDY P. – NOEL M.-J. – PEYRE J. – MICOL G. – JACQUEMOUD P. – FACCHINI M. – GALTRAIN P. - DROGREY C. – AUTRAN C. – AUTHIER J.- CERESA C.

Pouvoirs M.M. : REDELSPERGER A.-M. à NOEL M.-J.
DAVID J.P à MICOL G.
COLLE E. à P. CORPORANDY
VIZZA E. à JACQUEMOUD P.
PIGNATO L. à FACCHINI M.
GRILLI N à AUTHIER J.-C.

Absents M.M. : ZATILLA A.

Les conseillers présents, au nombre de douze, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, conformément à l'article 29 du Code des Communes : Madame Marie-Josée NOEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du compte-rendu du 14 avril 2016

Adopté à l'unanimité.

1. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2015 les taux de fiscalité de la Communauté de Communes Alpes d'Azur avaient connu une augmentation. Afin de ne pas répercuter cette hausse sur les ménages de la commune, le Conseil avait diminué les impôts communaux du même montant.

Monsieur Corporandy indique également que, dans le cadre du mécanisme d'intégration fiscale progressive du taux additionnel des taxes locales de la CCAA (délibération n°2014/051 du 25 avril 2014), les taux de TFB, TFNB et CFE diminuent progressivement sur douze ans.

Pour l'année 2016, ces taux pour la commune de Puget-Théniers sont les suivants :

Taxes	Taux CCVA lissage 2014	Taux CCAA lissage 2015	Taux CCAA lissage 2016	Evolution
Taxe d'habitation	6,35	6,35	6.35	0
Taxe foncier bâti	5,66	5,51	5.37	- 0.14
Taxe foncier non bâti	14,01	13,78	13.55	- 0.23
Cotisation foncière des entreprises	12,01	11,77	11.52	- 0.25

Par conséquent, afin de garder un taux d'imposition global constant, il est proposé les nouveaux taux communaux suivants :

Taxes	Taux commune 2014	Taux commune 2015	Taux commune 2016	Evolution
Taxe d'habitation	18,03	18,06	18,09	0,03
Taxe foncier bâti	15,18	15,33	15,46	0,13
Taxe foncier non bâti	35,10	35,16	35,19	0,03
Cotisation foncière des entreprises	18,86	18,89	18,92	0.03

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

2. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

A) BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016.

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général : en baisse de 24 231 € par rapport au Budget Primitif 2015 : 689 240 € au lieu de 713 471 €. Les dépenses à caractère général du Compte Administratif ont été particulièrement peu élevées en 2015 : 607 718 € (par comparaison, elles étaient de 643 839,21 € en 2014 et de 770 072,51 € en 2013).

Cette baisse s'explique par le non reversement de la taxe de séjour, la réduction des dépenses de combustible liées aux écoles, les prestations de services, les contrats avec les compagnies culturelles et les frais de transports ont également subi une baisse.

Charges de personnel : relativement stables, en légère baisse dû à un réajustement du personnel non titulaire.

Autres charges de gestion courante : en diminution grâce à la baisse des frais de SACEM et SACD (spectacles) car un certain nombre de dépenses non réglées dans les années antérieures ont été soldées en 2015.

Total des dépenses de fonctionnement : 1 809 973,00 € dont 52 303,00 € de virement à la section d'investissement (notre investissement futur), soit un montant de dépenses réelles de 1 757 670,00 €. La somme de 23 000 € représentant 20% des travaux pour la réhabilitation des logements de Côte d'Azur Habitat n'a pas été provisionnée mais sera rétablie avec une décision modificative.

Recettes de fonctionnement

Comme cela a toujours été le cas, les recettes ont été prévues avec sincérité et avec un maximum de prudence. Au-delà des remboursements de 2 emplois aidés, des heures de personnel d'entretien et de cantine par la Communauté de Communes Alpes d'Azur et du produit fiscal attendu, en votant des taux en contrepartie de la baisse de ceux de la Communauté de Communes Alpes d'Azur (lissage) : 651 601 €. A taux constant le produit fiscal aurait été de 648 914 € (soit - 2 687 €).

Taxes	Taux 2015	Taux simulés	Bases prévisionnelles	Produits 2016 à taux constants	Produits 2016 à taux simulés	Différence
TH	18.06	18.09	1 989 000	359 213	359 810	597
TFB	15.33	15.46	1 547 000	237 155	239 166	2 011
TFNB	35.16	35.19	16 800	5 907	5 912	5
CFE	18.89	18.92	246 900	46 639	46 713	74
			TOTAL	648 914	651 601	2 687

Les autres recettes restent plus aléatoires : moins de subventions culturelles, baisse de la dotation globale de fonctionnement mais la dotation de solidarité rurale augmente. Ces recettes ont donc été inscrites au minimum.

Total des recettes de fonctionnement : 1 809 973,00 €

Dépenses d'investissement

Les restes à réaliser de 2015 préparent une grande part des investissements pour 2016 : les derniers investissements concernant le réaménagement du camping ou encore les vestiaires du stade de football.

Les nouvelles inscriptions budgétaires correspondent à :

- L'acquisition de matériel pour les fêtes et cérémonies (barnums, tables, chaises)
- L'acquisition de matériel technique (broyeur, débroussailleuse, tronçonneuse)
- L'acquisition de mobilier urbain (bancs, poubelles etc...)
- Le changement des luminaires des bureaux de la mairie
- Des travaux de réfection à la piscine municipale
- La régularisation foncière des voiries
- L'acquisition de terrains hors village
- Le renouvellement de postes informatiques pour la mairie et le service culture

Les crédits restant sont affectés pour 461 169,95 € en attente sur le compte de l'aménagement du centre-ville.

Total des dépenses d'investissement : 2 649 756,56 €

Recettes d'investissement

Principalement :

- excédent de fonctionnement 2015 : 288 832,34 €
- virement de la section de fonctionnement 2015 : 52 303 €
- excédent d'investissement 2015 : 505 219,86 €
- restes à réaliser 2015 : 955 909,38 €
- FCTVA attendu : 70 000 €
- subventions d'investissement : 411 432,00 €

Total des recettes d'investissement : 2 649 756,56€

Budget primitif 2016 voté par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

B) BUDGET DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire présente le Budget Primitif 2016 de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement.

Section d'exploitation

Charges à caractère général : en hausse de + 48 500 € par rapport au compte administratif 2015 : 229 950,00 € au lieu de 182 500 €. Cela s'explique notamment par la création d'un nouvel article pour les missions de contrôle des installations d'assainissement non collectif (SPANC). En sachant que le montant maximum du marché la première année est de 38 400 € et que les premiers contrôles risquent de se faire durant le 2^{ème} semestre de l'année. 15 000 € d'honoraires sont prévus dans le cadre de la DMO du projet Miss Pell (réservoirs et potabilisation).

Charges de personnel : stables, il est toujours prévu un emploi aidé.

Autres charges de gestion courante : en hausse dû à la formation de l'agent mis à disposition de l'Abattoir du Mercantour (2 500 €) et au nouvel article créé pour le SPANC.

Charges financières : en hausse du fait du paiement de l'annuité de novembre 2015 payée début 2016 (41 813,99 €).

Les 100 000 € de dépenses d'exploitation supplémentaires par rapport à 2015 sont dû essentiellement au SPANC et à l'annuité de novembre réglée sur 2016.

Les recettes d'exploitation sont en hausse de + 40 000 € par rapport au BP 2015 à cause du SPANC. Toutefois comme pour les dépenses, il est très probable qu'elles ne soient pas entièrement réalisées.

Total des dépenses d'exploitation : 648 529,05 €

Total des recettes d'exploitation : 648 529,05 €

Section d'investissement

Pas de nouvelles opérations (3 en cours : Miss Pell, source du Déroubet, compteurs de secteurs) donc peu de dépenses nouvelles (sauf acquisition de modules radios et quitus pour la Communauté de Communes Alpes d'Azur pour l'opération AEP Signoret) mais beaucoup de restes à réaliser (815 333,70 € en dépenses et 364 311,20 € en recettes) :

- Changement de 250 modules radios et pose de nouveaux compteurs
- Changement de l'appareil des matières de vidange
- Travaux sur les réseaux
- Versement au profit de la Communauté de Communes Alpes d'Azur du dépassement par rapport aux travaux et aux subventions à reverser (subventions moins importantes)
- Couverture du poste de relevage de l'hôpital de la Condamine
- Sécurisation Miss Pell – réservoir
- Réhabilitation de la canalisation Déroubet
- Changement de têtes de compteurs
- Acquisition du logiciel informatique pour le SPANC

En dépenses, une annuité d'emprunt de novembre 2015 d'un montant de 46 910 € a été payée sur 2016.

En recettes, les nouvelles recettes inscrites correspondent à des restes à réaliser qui ont été imputées à de nouveaux articles (pour précision comptable)

Total des dépenses d'investissement : 1.160 433,70 €

Total des recettes d'investissement : 1.160 433,70 €

Budget primitif 2016 voté par le Conseil Municipal, à l'unanimité

C) BUDGET DE LA REGIE DU RESEAU DE CHALEUR

Monsieur Le Maire présente le Budget Primitif 2016 de la Régie Réseau de Chaleur.

De façon générale : le budget est excédentaire. Il convient de revoir la tarification de la vente de la chaleur à nos deux clients (hôpital et gendarmerie/Conseil départemental) et la convention qui nous lie. C'est pourquoi il est prévu d'importantes charges d'honoraires. En cours d'année, il faudrait prévoir le remboursement anticipé d'une partie de l'emprunt (grâce aux crédits restant sur l'opération 13 « solaire thermique »).

Section d'exploitation

En dépenses, le montant des honoraires a été augmenté afin d'avoir recours aux services d'un ingénieur qui recalculera le tarif de la vente de chaleur et la répartition entre l'hôpital et la gendarmerie.

En recettes, d'une année sur l'autre, les recettes de fin d'année sont systématiquement perçues l'année suivante.

Total des dépenses d'exploitation : 236 489,00 €

Total des recettes d'exploitation : 236 489,00 €

Section d'investissement

L'excédent d'investissement de 2015 (157 940,89 €) permet de financer les dépenses liées à la reprise du réseau hydraulique, de participer, en complément de l'investissement du Conseil départemental, au remplacement des radiateurs de la gendarmerie, prévoir l'acquisition d'une bascule et la construction d'une serre. Les crédits restant à réaliser (114 556 €) sur le projet de solaire thermique réalisé à la piscine sont conservés sur l'opération. Ces crédits en réserve sont susceptibles de permettre le financement éventuel de pièces détachées défectueuses.

Une étude est en cours afin de changer le matériel électrique de l'hôpital et notamment les ballons d'eau chaude.

Total des dépenses d'investissement : 310 476,02 €

Total des recettes d'investissement : 310 476,02 €

Budget primitif 2016 voté par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

D) BUDGET DU CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2016 de la Régie du Camping Municipal. Il explique que les dépenses et les recettes d'investissement liées à la réhabilitation du camping n'ont pas été intégrées dans ce budget. Avec la nouvelle DSP qui débutera au 1^{er} janvier 2017, il sera nécessaire de voir comment procéder avec ce budget (impossible à équilibrer si toutes les dépenses y sont retracées dans les années à venir, la redevance ne permettra pas de les couvrir). Peut-être irons-nous vers un budget sans autonomie financière (donc sous la houlette de la commune). Cela sera étudié dans le courant de l'année 2016. Pour l'instant, il a été convenu avec le perceuteur de continuer une année de plus ainsi.

Section d'exploitation

En recettes, elles sont évaluées à 5 000 € de redevances versées par les gérants.
En dépense, des prévisions de charges sont liées à des travaux de réparation et d'assurances.

Total des dépenses d'exploitation : 5 000,00 €

Total des recettes d'exploitation : 5 000,00 €

Section d'investissement

La section d'investissement fait figurer les 4 000 € de dépôt de garantie que l'occupant sera tenu de verser à la commune en fin d'année et que celle-ci lui restituera lors de l'état des lieux de sortie si aucun dommage n'est constaté. S'ajoute en recettes l'avance financière du budget général au profit du budget annexe du camping municipal.

Total des dépenses d'exploitation : 14 000,00 €

Total des recettes d'exploitation : 14 000,00 €

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de Monsieur Joseph PEYRE, 5^{ème} adjoint au Sport, à la Culture et à la Vie Associative, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur les subventions ci-après :

LISTE DES ASSOCIATIONS	MONTANT
HAND BALL CLUB PUGETOIS	2 500,00
FC VALLEES VAR VAÏRE	2 000,00
LA BOULE PUGETOISE	1 500,00
TENNIS CLUB DES VALLEES D'AZUR	2 800,00
CAMINA	1 500,00
PUGET CHOREGRAPHIE	3 000,00
SOCIETE INTERCOMMUNALE DE CHASSE	300,00
VOLLEY CLUB PUGETOIS	300,00
AZUR ALPES BASKET	580,00
AMICALE DES PECHEURS DU CIANS	400,00
ACPP	1 000,00
LE RAT D'EAU LIVRE	5 000,00
HARMONIE PUGETOISE	890,00
RADIO VALLEE VAR	2 200,00
FOYER RURAL CEPAGE	6 000,00
LES P'TITES FRIMOUSSES	250,00
SYNDICAT AGRICOLE INTERCOMMUNAL	1 000,00
PUGET-THENIERS COMMERCES	300,00 ?
COMITE DES FETES, DES ARTS, DES SPORTS ET DE LA CULTURE	2000,00 ?
MONTAGNES PAYSANNES	3600,00 ?
TOUS AU JARDIN	300,00
JE SUIS UN GROUPE DE ROCK	800,00 ?
TOTAL	38220,00

Monsieur Joseph PEYRE précise que la subvention demandée par le club de Hand Ball leur sera octroyée sous réserve du remplacement du rideau métallique endommagé. Il indique que le club a eu le devis et a fait intervenir son assurance.

Monsieur DROGREY rappelle que cette histoire dure depuis trop longtemps et qu'il faut qu'elle se règle le plus rapidement possible.

La demande de l'association Puget-Théniers commerces sera reportée ultérieurement, elle devra fournir le compte-rendu de l'assemblée générale.

Le Comité des Fêtes, des Arts, des Sports et de la Culture se verra attribuée une somme de 1000 €.

La somme de 3600 € concernant les Montagnes paysannes ne sera pas imputée sur les subventions car cela concerne le loyer semestriel dû pour l'occupation d'un local de la Maison de Pays par le Point Infos Touriste.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les sommes indiquées ci-dessous :

LISTE DES ASSOCIATIONS	MONTANT
HAND BALL CLUB PUGETOIS	2 500,00
FC VALLEES VAR VAÏRE (football)	2 000,00
LA BOULE PUGETOISE	1 500,00
TENNIS CLUB DES VALLEES D'AZUR	2 800,00
CAMINA	1 500,00
PUGET CHOREGRAPHIE	3 000,00
SOCIETE INTERCOMMUNALE DE CHASSE	300,00
VOLLEY CLUB PUGETOIS	300,00
AZUR ALPES BASKET	580,00
AMICALE DES PECHEURS DU CIANS	400,00
ACPP	1 000,00
LE RAT D'EAU LIVRE	5 000,00
HARMONIE PUGETOISE	890,00
RADIO VALLEE VAR	2 200,00
FOYER RURAL CEPAGE	6 000,00
LES P'TITES FRIMOUSSES	250,00
SYNDICAT AGRICOLE INTERCOMMUNAL	1 000,00
COMITE DES FETES, DES ARTS, DES SPORTS ET DE LA CULTURE	1000,00
TOUS AU JARDIN	300,00
JE SUIS UN GROUPE DE ROCK	800,00
TOTAL	33 320,00

MM. AUTHIER Jean-Claude, MICOL Gérard et PEYRE Joseph ne prennent pas part au débat et au vote pour chaque association qui les concerne.

4. PARTICIPATION FINANCIERE 2016 AU FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR DU MERCANTOUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune est membre du Syndicat Mixte de l'Abattoir du Mercantour et que, conformément aux statuts de ce syndicat, elle doit s'acquitter annuellement d'une somme représentant 5% du déficit inscrit au budget prévisionnel.

Pour l'année 2016, le montant de cette somme s'élève à 20 200 €.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

5. PARTICIPATION FINANCIERE 2016 AU FONCTIONNEMENT DU CCAS

Sur proposition de Monsieur le Maire, afin de soutenir l'action sociale prise en charge par le CCAS, une aide leur est apportée.

Pour l'année 2016, le montant de cette somme s'élève à 10 000 €.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

6. DROIT DE VOIRIE POUR TERRASSES

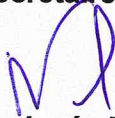
Monsieur Patrick JACQUEMOUD, propose de modifier la délibération du 2 octobre 2014 concernant les droits de voirie des terrasses des 1^{er} et 4^{ème} trimestres. Compte-tenu des changements climatiques et des jours d'ensoleillement, les terrasses pourront être prolongées durant ces trimestres, le nouveau tarif sera fixé à 1 € le m² en fonction du nombre de m² occupé, le règlement se fera mensuellement et non trimestriellement. Les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres resteront à l'identique.

Il est demandé de prévoir une réunion de la commission avec les commerçants concernés afin de leur préciser ces modifications et de leur demander d'informer la mairie par écrit en précisant les dates ainsi que le nombre de m² occupé par les terrasses.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur Robert VELAY, maire de Puget-Théniers, lève la séance du Conseil à 21h10.

La Secrétaire



Marie-Josée NOEL



Le Maire



Robert VELAY